



ENQUÊTES NATIONALES – EUROPASS MOBILITE

CONTEXTE

En 2016, le Centre National Europass a réalisé deux enquêtes sur l'Europass Mobilité auprès d'un échantillon d'établissements français prescripteurs du document et de bénéficiaires des mobilités du programme Erasmus +.

PRESENTATION DE L'EUROPASS MOBILITE

L'Europass Mobilité est l'un des documents du portefeuille de compétences Europass permettant de lister les compétences acquises suite à une période de mobilité en Europe. Il doit être :

- demandé par les établissements auprès de l'Agence Erasmus + qui est Centre National Europass ;
- remis aux bénéficiaires par le tuteur ou référent avant la période de mobilité ;
- complété par le tuteur de la structure d'accueil, notamment pour l'une des rubriques «compétences acquises pendant le parcours de mobilité».

Les Europass Mobilité peuvent être délivrés pour tout type de mobilité, qu'elles soient effectuées dans le cadre du programme Erasmus+ ou autre.

OBJECTIF DES ENQUETES

L'objectif de ces enquêtes était d'obtenir de la part des établissements et des bénéficiaires des informations qualitatives sur l'Europass Mobilité et notamment sur:

- le renseignement du document ;
- l'impact éventuel dans les échanges entre le bénéficiaire, le tuteur de l'établissement d'envoi et le tuteur de la structure d'accueil ;
- la perception de son utilité notamment en termes de valorisation des compétences.

Pour aller plus loin dans l'analyse, d'autres questions ont été posées afin de savoir :

- si les établissements présentent aux bénéficiaires le document, expliquent son utilité et sous quelle forme ils le remettent ;
- si les bénéficiaires perçoivent l'Europass Mobilité comme un outil d'insertion professionnelle.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

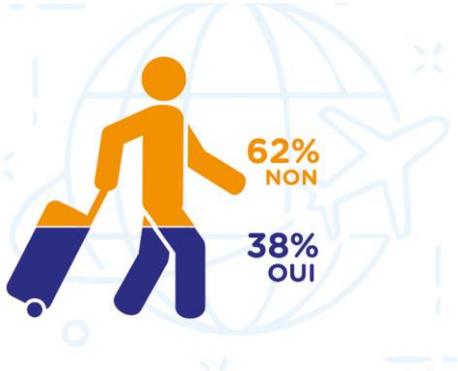
Les deux enquêtes mettent en évidence :

- l'intérêt de l'Europass Mobilité comme un document favorisant les échanges entre les tuteurs et les participants pour 94% des établissements et 81,5% des bénéficiaires ;
- la pertinence de l'Europass Mobilité comme aide à la verbalisation des compétences utile dans une perspective d'insertion professionnelle ;
- l'importance du respect des procédures de délivrance de l'Europass Mobilité pour une efficacité maximale ;
- l'importance des modalités de renseignement des différentes rubriques de l'Europass Mobilité.

QUE NOUS REVELENT CES ENQUETES ?

• Sur le renseignement des rubriques :

Le bénéficiaire part-il en mobilité avec l'Europass Mobilité ?



Source : enquête établissements

- L'Europass Mobilité est souvent remis aux bénéficiaires après la période de mobilité :

62% des établissements interrogés déclarent que les bénéficiaires partent sans l'Europass Mobilité.

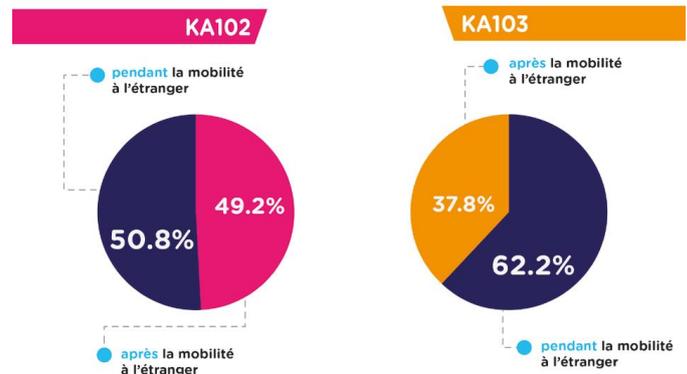
Néanmoins, 96% des établissements disent expliquer aux bénéficiaires à quoi sert le document. Le cas échéant, cette information se fait à l'oral, lors de réunion spécifique ou en fournissant une documentation ciblée.

- L'Europass Mobilité est parfois renseigné partiellement :

La rubrique «compétences acquises pendant le parcours» de l'Europass Mobilité est renseignée à 66% selon les réponses des bénéficiaires (avec un taux légèrement supérieur de 69% pour les mobilités en formation professionnelle).

Si cette partie du document n'est pas renseignée, le document devient un simple document d'attestation administrative avec la présence des signatures pour confirmer que la mobilité a bien eu lieu.

Quand l'Europass Mobilité a-t-il été complété ?



Source : enquête participants

KA102 : mobilité des apprenants et personnels de la formation professionnelle

KA103 : mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur

- L'Europass Mobilité est occasionnellement renseigné par le tuteur de la structure d'accueil :

L'Europass Mobilité est complété après la période de mobilité pour 49% des mobilités des apprenants et personnels de la formation professionnelle et 38% des mobilités des étudiants de l'enseignement supérieur.

Le document n'est donc pas rempli systématiquement par le tuteur de la structure d'accueil.

Les établissements interrogés confirment cette pratique en déclarant qu'il n'est complété par les tuteurs de l'entreprise qu'à hauteur de 48%.

16% des bénéficiaires affirment que ce sont les établissements de formation qui renseignent le document.

L'enquête établissements montre que 42% d'entre eux déclarent le compléter eux-mêmes. Ceci démontre qu'en l'absence de document renseigné par le tuteur de l'entreprise d'accueil, les établissements prennent le relais en aidant les bénéficiaires à faire le bilan de leur période de mobilité. Notons aussi que 21,5% des bénéficiaires remplissent eux même le document. De même, 7% des établissements interrogés affirment que le renseignement de la rubrique est laissé à la charge du bénéficiaire.

Ce travail introspectif, bien que louable, s'éloigne de ce qui est attendu dans le fonctionnement et les préconisations de l'Europass Mobilité : il gomme en effet le rôle du tuteur de la structure d'accueil. Pourtant en tant qu'accompagnateur, il est le plus à même de mesurer les compétences acquises.

L'Europass Mobilité favorise-t-il les échanges entre les bénéficiaires et les tuteurs d'envoi et d'accueil ?

32% des bénéficiaires considèrent qu'il permet les échanges avec l'ensemble des parties prenantes (bénéficiaires et tuteurs d'accueil et d'envoi).

32% considèrent que l'Europass Mobilité favorise davantage l'échange entre les deux tuteurs (et de façon plus significative pour les mobilités effectuées par les étudiants de l'enseignement supérieur : 50%)

Un quart des interrogés, en revanche, considère que le document n'a pas d'impact général sur les échanges.

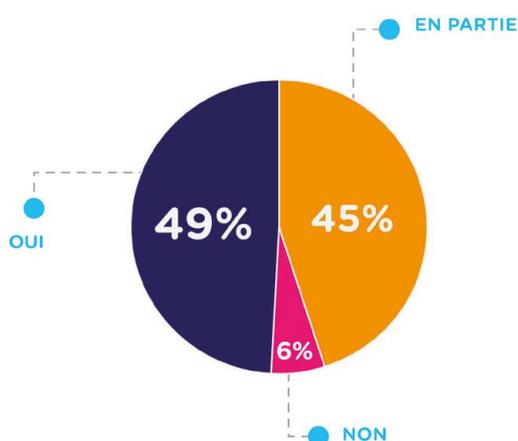
Les établissements, quant à eux, estiment que les échanges sont favorisés entre les différents interlocuteurs à hauteur de 38% pour le bénéficiaire et le tuteur en entreprise, 27% pour le bénéficiaire et le référent de l'établissement et enfin 16% pour les trois.

• Sur la perception de l'Europass Mobilité et son utilité en termes de valorisation des compétences :

L'enquête nous révèle la pertinence de l'Europass Mobilité comme un document efficient :

➤ pour identifier les compétences :

L'Europass Mobilité permet-il de traduire les activités réalisées en compétences acquises ?



94% des établissements estiment qu'il est approprié pour traduire les activités en compétences (49% totalement et 45% partiellement).

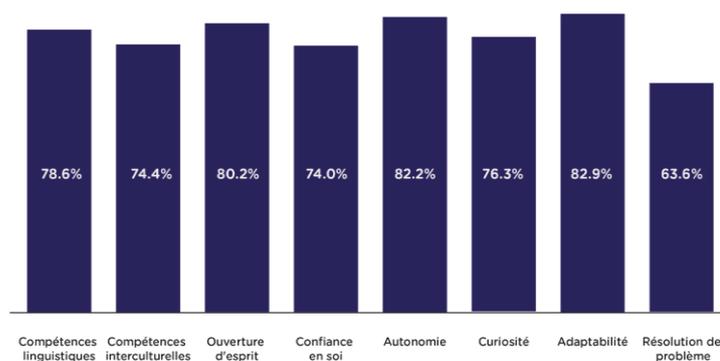
Cette perception est partagée par 81,5% des bénéficiaires. De plus, 69,5% d'entre eux considèrent que le document permet de mesurer la progression des compétences pendant la période de mobilité.

➤ pour valoriser les compétences :

Outre les compétences linguistiques, les quatre principales compétences transversales citées par les bénéficiaires sont :

- l'adaptabilité,
- l'autonomie,
- l'ouverture d'esprit et
- la curiosité.

Quelles compétences sont mises en valeur par l'Europass Mobilité ?



Source : enquête participants

Les établissements quant à eux mentionnent les compétences dans un ordre différent (autonomie, adaptabilité, ouverture d'esprit) et ajoutent celles liées à l'interculturalité.

➤ pour valoriser l'expérience de mobilité à l'étranger :

De façon générale, 94% des établissements et 72% des apprenants affirment que l'Europass Mobilité met en valeur l'expérience de mobilité à l'étranger.



Pour quelles principales raisons les établissements mettent en place l'Europass Mobilité ?

48% par ce qu'il est perçu comme un document de reconnaissance officielle de la période de mobilité à l'étranger.

18% car il est perçu comme un atout pour l'insertion professionnelle et une plus-value sur un CV.

13% mettent en évidence le caractère obligatoire et contractuel lié au programme Erasmus +, alors que ce n'est pas une obligation contractuelle. Notons aussi que **72% des établissements organisent une remise officielle des Europass Mobilité.**

Plus le nombre d'Europass Mobilité délivrés au sein d'un établissement est important plus leur remise sera réalisée de façon officielle.

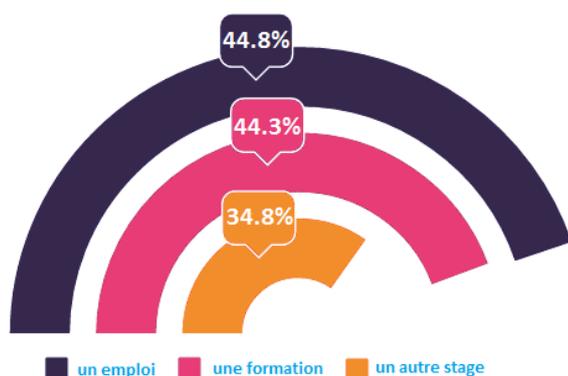
65% d'entre eux souhaitent cependant une formation complémentaire sur le dispositif.

Quelle perception de l'Europass Mobilité par les bénéficiaires ?

Les bénéficiaires ont été interrogés sur leur perception de l'Europass Mobilité et sur son utilité dans une démarche d'insertion professionnelle (recherche d'emploi, de formation ou de stage).

74% des répondants déclarent avoir utilisé l'Europass Mobilité pour **rédigier un CV** (de façon intégrale ou partielle).

Même si **80%** des répondants ne présentent pas directement le document lors d'une **candidature** il sert à trouver :



Cette information corrobore l'utilisation de l'Europass Mobilité comme un élément du portfolio de compétences mobilisable pour poursuivre une formation ou se préparer à une candidature ou à un entretien.

EUROPASS MOBILITE EN CHIFFRES :

Depuis 2005 :

156 689 Europass Mobilité délivrés en France.

En 2016 :

19 955 Europass Mobilité délivrés en France.

2016	19 955
2015	18 551
2014	19 747
2013	18 650
2012	15 721
2011	14 281
2010	13 775

METHODOLOGIE

- Pour l'enquête auprès des établissements : une enquête téléphonique a été réalisée auprès de 474 établissements d'enseignement participants aux actions de mobilité du programme Erasmus + :

- mobilité des personnels de l'éducation scolaire;
- mobilité des apprenants et personnels de la formation professionnelle;
- mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- mobilité des adultes ;
- ainsi que des mobilités hors programme Erasmus +.

Le taux de participation s'élève à 42% soit 201 réponses.

- Pour l'enquête auprès des bénéficiaires : une enquête électronique a été envoyée à 9 371 bénéficiaires du programme Erasmus +.

Le taux de participation s'élève à 20% soit 1901 réponses.

Les questions concernant l'utilisation de l'Europass Mobilité ne concernent que les bénéficiaires ayant indiqué avoir un document complété, soit 66% des répondants.